

QUALITE DE L'EAU DISTRIBUEE en 2018

Communes de

LOUDUN-BASSES

Le **contrôle sanitaire des eaux d'alimentation** qui relève de la compétence de l'Etat a été assuré par l'**Agence Régionale de Santé Nouvelle-Aquitaine**, avec la collaboration du laboratoire agréé (**IANESCO** de Poitiers) pour la mise en œuvre du programme annuel de prélèvements et d'analyses d'eaux. La surveillance au quotidien de la qualité des eaux est exercée par les syndicats d'eau ou communes avec leurs exploitants.

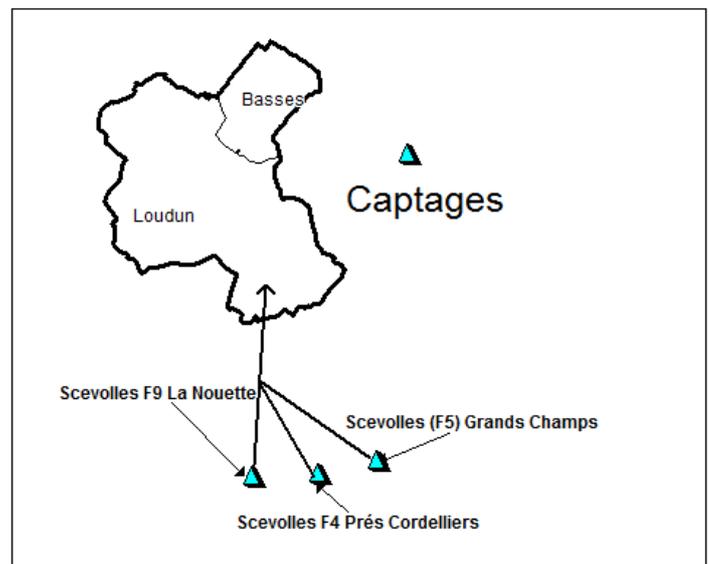
Origine des eaux :

L'eau que vous consommez provient de ressources souterraines exploitées par EAUX DE VIENNE - siveer.

Les deux communes de Basses et Loudun sont désormais alimentées par le même champ captant d'eau souterraine de **la Forêt de Scevolles** (Angliers - Guesnes). Tous les ouvrages sollicitent les eaux de la nappe aquifère captive du jurassique supérieur.

Traitement :

L'eau pompée, avant d'être distribuée à la population, subit un *traitement physico-chimique comprenant une décarbonatation à la chaux, une décantation – filtration et une désinfection par le chlore gazeux.*



Contrôle : 21 prélèvements représentant 326 paramètres d'analyses ont été réalisés sur les différents points de surveillance des réseaux de distribution, conformément aux modalités prévues dans le Code de la Santé Publique.

Protection des ressources : La procédure administrative de protection des ressources a été menée à son terme avec la prise d'un arrêté d'autorisation de déclaration d'utilité publique.

Qualité de l'eau distribuée :

PARAMETRES (moyenne 2018)	Limites ou références .de qualité	UNITE DE DISTRIBUTION		
		Mini	Moyenne	Maxi
pH	Entre 6,5 et 9	7,4	7,7	8,0
Conductivité (µS/cm à 25 °C)	200 - 1100	812	867	923
TURBIDITE (en NFU)	2	0	0,07	0,92
DURETE (TH en °F)	Néant	39	40	42
FLUOR (en mg/l)	1,5	0,31	0,36	0,40
NITRATES (en mg/l)	50	1	1	1

Bactériologie

● Les analyses microbiologiques des eaux, qui comportent la recherche de germes témoins d'une contamination d'origine fécale, ont été **d'excellente qualité**.

Minéralisation

● Les eaux distribuées sont d'une minéralisation importante, bicarbonatées calciques et riches en sulfates.

Turbidité

● Les analyses ont montré une **bonne transparence** des eaux qui se traduit par une faible turbidité (inférieure le plus souvent à 0,5 NFU).

Dureté

● La dureté provient de la présence d'ions calcium et magnésium dans l'eau. On l'exprime par la mesure du Titre Hydrotimétrique (TH) en degrés Français (1 °F = 4 mg/l de calcium et 0,7 °anglais et 0,56 ° allemand). Les eaux distribuées renferment une dureté **importante** avec cependant un Titre alcalimétrique complet (TAC) plus modéré (17,0 °F) après décarbonatation à la chaux.

Fluor

● Le fluor, oligo-élément pouvant être présent naturellement dans l'eau, est bénéfique à doses modérées (entre 0,5 et 1,5 mg/l) pour la prévention des caries dentaires. **Les eaux alimentant les communes étant faiblement fluorées, des apports complémentaires, par des comprimés après avis médical ou par du sel fluoré, peuvent être conseillés.**

Nitrates

● Les eaux pompées dans la nappe aquifère captive de *Scévilles* en sont pratiquement **dépourvues**.

Pesticides

● Les analyses réalisées sur plus de 200 substances ont mis en évidence quelques traces de pesticides (0,03 µg/l d'ESA métolachlore et 0,06 µg/l d'ESA métazachlore) qui sont toutefois en dessous de la limite de qualité fixée à 0,1 µg/l par produit.

Autres

● A noter la présence ponctuelle d'**acrylamides** liés au traitement de l'eau, qui ont fait l'objet de mesures correctives par Eaux de Vienne.

Conseils et recommandations :

- En cas d'absence de votre domicile pendant plusieurs jours, un risque éventuel de dégradation de la qualité de l'eau lié à une stagnation prolongée de celle-ci dans les canalisations peut survenir. Il est alors recommandé de **laisser couler quelques litres d'eau avant de la prélever pour des besoins alimentaires**.
- Pour éliminer les éventuels goûts de chlore, **vous pouvez conserver l'eau au frais** quelques heures avant de la consommer.
- **Si vos canalisations et branchements sont en plomb, il est fortement conseillé de les remplacer.** Dans l'attente, et avant de consommer l'eau, il est recommandé de la laisser couler quelques minutes au robinet et/ou de tirer une chasse d'eau, afin de réduire les quantités de plomb dissous dans l'eau.
- **Seule l'eau du réseau public peut être déclarée potable.** Les ouvrages privés (puits particuliers, récupérations d'eau de pluie) doivent être déclarés en mairie et ne doivent en aucun cas être connectés sur le réseau intérieur d'eau potable

Pour plus d'informations...

Veillez consulter votre mairie, votre exploitant, ou l'Agence Régionale de Santé ,

Ou suivre le lien suivant : *Qualité de l'eau du robinet par ville.*

<http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/article/qualite-de-l-eau-potable>

